

Parc national de Port Cros

Orientation 3.2 Créer, rendre lisible et promouvoir la destination “Parc national” autour des valeurs du tourisme et des loisirs durables

Dans un contexte fortement concurrentiel, la valeur d’image et de qualité exigeante de l’appellation “Parc national” est considérée comme une opportunité et un vecteur d’amélioration de la pratique des acteurs et de la qualification de l’offre touristique autour de ces valeurs.

[...]

3 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>3.2.1 Mettre en adéquation l'activité touristique et de loisirs avec les valeurs liées à la destination «Parc national».</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former et engager les acteurs du tourisme au tourisme durable et aux spécificités de la destination Parc national. - Qualifier l'offre touristique et de loisirs autour des valeurs du tourisme et des loisirs durables avec les labels existants et la marque Parc. De plus, la qualification des activités sportives et de loisirs écoresponsables est une des priorités, en tant que vecteurs privilégiés de découverte des milieux terrestre et marin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en oeuvre Programmes de formation • Réalisation et diffusion de supports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination marque Parc : - Participation à la rédaction des règlements d'usages catégoriels des produits et services du territoire - Accompagnement des candidats, prise en charge des audits - Promotion, développement et animation du réseau des entreprises marquées • Relais institutionnel • Promotion 	<ul style="list-style-type: none"> • OT/ADT, professionnels du tourisme et des loisirs • Fédérations et syndicats professionnels • PTP, CR PACA, CG83, CCIV, CAV • Entreprises figurant sur la liste des classes déposées par PNF • PNF • Intercommunalités • CDOS • Professionnels des loisirs sportifs

Parc national de Port Cros

[...]

[...]

[...]

[...]

Référence ID de l'article : #4524

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-10 23:20